A Versailles le 18 Mars 1751.

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C — N

1, 32

Je joins icy, Monsieur, le Réglement que le Roy a jugé à propos de rendre pour l'académie de Chirurgie, ainsi que l'Etat des personnes dont Sa Majesté veut que cette académie soit composée ; vous voudrés bien faire lire l'un et l'autre dans une assemblée que vous convoquerés à cet effet. Je suis très parfaitement Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

M. D'argenson

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 9 d. 6 n°. 18

M. de la Martinière.